



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Travaux du Groupe de travail	2
A. Débat général	3
B. Réunions thématiques	5
III. Conclusions	20
IV. Recommandations	20

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 21 septembre 2012.



I. Introduction

1. Par sa résolution 65/315, l'Assemblée générale a décidé de créer, à sa soixante-sixième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres et chargé :

a) De trouver de nouveaux moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, notamment en faisant fond sur les résolutions antérieures et en faisant le point de leur application;

b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-sixième session.

2. Le présent rapport et les recommandations qu'il contient donnent suite à cette résolution.

3. Au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée a nommé deux coprésidents pour le Groupe de travail spécial, la Représentante permanente de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Susan Waffa-Ogoo, et le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation, M. Alexander Lomaia.

4. Avant le début officiel des travaux, les coprésidents du Groupe de travail ont rencontré les représentants de divers États Membres et groupes politiques dans le cadre de réunions informelles, durant lesquelles ils ont bénéficié des précieuses observations et suggestions que les États Membres ont formulées sur le fond, les aspects techniques et les modalités du processus de revitalisation.

II. Travaux du Groupe de travail

5. Le Groupe de travail s'est réuni six fois : les 27 mars, 19 et 30 avril, 10 mai, 1^{er} juin et 11 septembre 2012.

6. Le programme de travail comprenait deux étapes concrètes : a) un débat général et un échange de vues; et b) des réunions thématiques. Les thèmes des quatre réunions thématiques choisis par les coprésidents étaient les suivants :

a) Le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale et ses rapports avec les autres organes principaux du système des Nations Unies et avec des groupes extérieurs à l'Organisation;

b) Les méthodes de travail de l'Assemblée générale, l'application de ses résolutions, son ordre du jour et d'autres questions opérationnelles et techniques, comme les moyens d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins;

c) Le rôle et la responsabilité de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'ONU et de sélection des candidatures des autres chefs de secrétariat du système;

d) Les fonctions du Bureau du Président de l'Assemblée générale et le renforcement de sa mémoire institutionnelle et de ses liens avec le Secrétariat.

A. Débat général

7. Les coprésidents ont organisé la première réunion du Groupe de travail, un échange de vues général, le 27 mars. Le Président de l'Assemblée générale a prononcé un discours au début de la réunion. Au cours du débat qui a suivi, 17 représentants ont fait des déclarations, certains au nom de groupes de pays.

8. Dans ses observations liminaires, le Président de l'Assemblée générale a souligné que pour rester forte et efficace, l'Assemblée devait s'adapter aux réalités du monde actuel. Principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, l'Assemblée était aussi, de par son universalité, le plus légitime du monde. Il fallait donc en faire beaucoup plus pour revitaliser ses travaux. Le Président a souligné qu'une des mesures les plus importantes à prendre était de mettre en œuvre ses résolutions, et que cela incombait aux États Membres. Il a également invité les États à trouver des solutions originales pour donner plus de moyens au Bureau du Président, tant sur le plan politique qu'en termes de ressources. Au sujet de la paix et de la sécurité internationales, le Président a rappelé la complémentarité de l'Assemblée et du Conseil de sécurité qui découlait de la Charte et souligné que la communauté internationale pouvait trouver dans l'Assemblée une enceinte viable dans laquelle agir en cas d'impasse. Dans ce contexte, il a déclaré en particulier que le rôle que jouait l'Assemblée en réponse à de nouvelles situations engageant l'intérêt commun s'inscrivait précisément dans le cadre de la mission de l'Organisation, et a présenté des mesures concrètes visant à revitaliser le rôle et renforcer l'efficacité de l'Assemblée générale. Il a invité les États Membres à faire des propositions originales et concrètes visant à donner plus de responsabilités et de pouvoirs à l'Assemblée générale, et à traiter les différents volets de la revitalisation de l'Assemblée avec la même importance.

9. À l'issue de la déclaration du Président de l'Assemblée générale, les coprésidents ont répété, dans leurs observations liminaires, qu'ils se réjouissaient de la décision du Président de compter la question de la réforme et de la revitalisation de l'ONU parmi les quatre grands thèmes de la soixante-sixième session, et ils ont constaté que les nombreuses mesures qu'il avait déjà prises montraient l'importance qu'il attachait personnellement à cet objectif. Les coprésidents ont souligné qu'ils allaient faire en sorte que les débats du Groupe de travail se déroulent dans un esprit de coopération et en toute transparence, et débouchent sur des conclusions satisfaisantes. Ils ont également fait part de leur intention d'inviter les présidents des grandes commissions à présenter leurs méthodes de travail au Groupe de travail, en application de la résolution 65/315. Le Secrétariat pourrait également organiser, au besoin, des réunions d'information sur d'autres sujets en rapport avec la revitalisation, notamment sur la documentation. Par ailleurs, les coprésidents ont invité les délégations à continuer d'échanger leurs points de vue et de présenter des propositions concrètes sur la revitalisation dans le cadre des débats du Groupe de travail.

10. Dans le débat qui a suivi, toutes les délégations ont salué la nomination des coprésidents et la présence du Président de l'Assemblée générale et exprimé leur attachement à la revitalisation des travaux de l'Assemblée. De nombreux États Membres ont estimé qu'il valait mieux privilégier les aspects politiques de la question, notamment renforcer les pouvoirs de l'Assemblée – y compris ses liens avec les autres organes principaux, en particulier le Conseil de sécurité, la procédure de sélection du Secrétaire général et l'appui au Bureau du Président de

l'Assemblée –, tandis que d'autres ont jugé qu'il fallait donner la priorité aux méthodes de travail de l'Assemblée et rationaliser son ordre du jour et d'autres aspects techniques de son activité, comme la documentation et la procédure de vote.

11. Néanmoins, toutes les délégations se sont accordées pour dire que l'essentiel était de donner suite aux résolutions, et plusieurs ont proposé des moyens d'y parvenir. En particulier, un groupe d'États a déclaré avec insistance qu'il souhaitait recenser les raisons pour lesquelles certaines résolutions n'étaient pas appliquées. Par ailleurs, une délégation a proposé que le Groupe de travail définisse un plan d'application des résolutions.

12. S'agissant des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale, les délégations ont estimé que les relations de l'Assemblée avec les autres organes principaux constituaient un aspect important de la question, et nombre d'entre elles ont critiqué ce qu'elles considéraient comme une ingérence du Conseil de sécurité dans les domaines d'action de l'Assemblée. Une délégation a jugé que l'ordre du jour du Conseil de sécurité était trop chargé justement parce qu'il s'occupait de trop de questions, que pouvait traiter l'Assemblée générale. Une autre a dit se méfier des propositions qui tendaient à imposer des méthodes de travail au Conseil de sécurité, soulignant que le Conseil était sur un pied d'égalité avec l'Assemblée.

13. Sur la question de la sélection et de la nomination du Secrétaire général, un groupe d'États, se référant à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, a de nouveau demandé que la procédure soit plus transparente et ouverte à tous les États Membres et que l'Assemblée puisse vraiment y participer. Une délégation a proposé que le Conseil de sécurité propose une liste de candidats, plutôt qu'un seul candidat, à l'Assemblée générale. Le même intervenant a suggéré que l'Assemblée prenne cette décision à la majorité des deux tiers au lieu de le faire à la majorité simple comme le prévoit la résolution 11/1, et a insisté pour que l'Assemblée encourage aussi les candidats à se présenter officiellement et à dialoguer avec les États Membres. Il a également plaidé en faveur d'un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée dans le choix des candidats à d'autres postes de haut rang, et son idée a recueilli le soutien de plusieurs autres délégations.

14. Concernant le renforcement des moyens du Bureau du Président de l'Assemblée générale, en particulier de sa mémoire institutionnelle, de nombreux intervenants ont souligné que les fonctions et les activités du Président avaient beaucoup évolué au cours des dernières années et qu'il importait de veiller à l'efficacité du Bureau, notamment en augmentant son budget et en renforçant sa mémoire institutionnelle, et ils ont remercié le Président d'avoir insisté sur ce point précis. Une délégation a rappelé, à cet égard, qu'il fallait donner à tous les États Membres, développés ou en développement, les mêmes chances d'assumer la présidence de l'Assemblée avec efficacité et efficience. Une autre a déclaré que les moyens financiers ne devaient pas être un obstacle à l'accession à ces fonctions. Un certain nombre de délégations ont fait l'éloge du manuel du Président de l'Assemblée générale, guide pratique sur l'Assemblée générale des Nations Unies paru à la soixante-cinquième session, qu'elles ont jugé très utile dans l'optique du renforcement des moyens du Bureau et de sa mémoire institutionnelle. D'une manière plus générale, elles ont souligné qu'il importait de partager les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires.

15. La question de la médiation a également été le sujet de fréquentes interventions. Un certain nombre de délégations ont remercié le Président d'avoir

choisi pour thème de la soixante-sixième session « le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », ce qui a contribué, selon elles, à mettre en lumière le rôle de l'Assemblée dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales et à présenter cet organe comme un outil essentiel de prévention et de règlement des conflits. Dans le même sens, certains intervenants ont demandé que les thèmes des prochaines sessions correspondent aussi aux objectifs de renforcement des pouvoirs de l'Assemblée et de revitalisation de ses travaux.

16. Un groupe d'États a suggéré qu'il ne suffirait pas de s'occuper des questions de procédure et des méthodes de travail de l'Assemblée pour améliorer tous les volets de ses travaux; à l'inverse, de nombreux autres représentants ont mis l'accent sur l'importance à accorder aux méthodes de travail, et déclaré qu'ils avaient hâte d'entendre les exposés des présidents des grandes commissions et d'assister à d'autres débats sur cette question. À cette occasion, un groupe d'États a pris la peine de rappeler que ces débats devaient se dérouler à l'échelle intergouvernementale et être ouverts à tous.

17. Pour les délégations soucieuses de l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée, la question de la rationalisation de son ordre du jour avait une importance particulière. Elles ont surtout proposé que certaines questions ne soient examinées que tous les deux ou trois ans, que les résolutions soient regroupées et que les résolutions portant sur des sujets jugés obscurs soient supprimées, faisant valoir qu'elles sapaient la crédibilité de l'Assemblée dans l'opinion. Des délégations ont également suggéré que les résolutions portant sur des questions renvoyées aux grandes commissions puissent n'être examinées que tous les deux ou trois ans et être regroupées, et que certains aspects des travaux des Deuxième et Troisième Commissions soient simplifiés, sur le modèle des travaux du Conseil économique et social.

18. Les questions de la documentation et du vote ont été soulevées. S'agissant de la documentation, les délégations ont rappelé qu'il était nécessaire de faire circuler sans retard les résolutions et documents de l'Assemblée, et un certain nombre d'entre elles ont souligné à cet égard l'importance et l'intérêt de la communication électronique. Un groupe a estimé que le Groupe de travail devrait accorder plus d'attention à la gestion des documents et à la ponctualité des services de traduction, et qu'il serait utile de discuter des aspects techniques du vote électronique.

B. Réunions thématiques

Le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale et ses rapports avec les autres organes principaux du système des Nations Unies et avec des groupes extérieurs à l'Organisation

19. La deuxième réunion du Groupe de travail, qui était aussi sa première réunion thématique, a eu lieu le 19 avril et a porté sur le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale et ses rapports avec les autres organes principaux du système des Nations Unies et avec des groupes extérieurs à l'Organisation. Au cours du débat, 17 délégations sont intervenues, certaines au nom de groupes de pays.

20. Dans leurs observations liminaires, les coprésidents se sont référés à la lettre datée du 11 avril 2012 qu'ils avaient adressée à tous les États Membres,

accompagnée d'un projet de programme de travail pour le Groupe de travail. Dans cette lettre, ils avaient aussi renvoyé les délégations à l'annexe du rapport que le Groupe de travail avait présenté à la soixante-troisième session (A/63/959), les invitant à formuler des observations sur l'état d'avancement de l'application des dispositions relatives au rôle et aux pouvoirs de l'Assemblée générale et à ses rapports avec les autres organes principaux du système des Nations Unies. Les coprésidents ont fait remarquer que le retard pris dans l'application des résolutions de l'Assemblée générale, en particulier de celles qui avaient été adoptées par consensus, risquait de discréditer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, comme l'avaient déjà constaté de nombreuses délégations dans le passé. Ils ont aussi rappelé le thème du débat général de la soixante-sixième session, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques », choisi opportunément par le Président de l'Assemblée compte tenu de la mission de cet organe, qui se doit de réagir avec efficacité et diligence face aux problèmes nouveaux et aux événements de l'actualité qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

21. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux États Membres ont réaffirmé qu'ils souhaitaient que l'Assemblée générale soit renforcée. À cette fin, ils ont notamment suggéré que son président organise des réunions régulières avec les présidents des deux autres organes principaux et des organes subsidiaires, que le Président informe périodiquement l'Assemblée sur ses déplacements et le Secrétaire général sur ses dernières activités en date, que les travaux de l'Assemblée générale soient mis en valeur, notamment dans le cadre de débats thématiques, et que le programme de travail de l'Assemblée générale soit axé sur les questions les plus importantes du jour. Pour certaines délégations, les principaux obstacles au renforcement et à la revitalisation de l'Assemblée générale étaient le manque de volonté politique, en général, et l'empiètement des autres organes sur ses domaines d'activité, en particulier.

22. Concernant les relations de l'Assemblée générale avec le Conseil de sécurité, un groupe d'États Membres a trouvé qu'il était très préoccupant que le Conseil de sécurité continue de s'ingérer dans les travaux de l'Assemblée générale dans des domaines qui relevaient de toute évidence des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée, et même dans la définition de normes, la législation, les questions administratives et budgétaires, l'élaboration de définitions et d'autres questions sans rapport avec la paix et la sécurité internationales. À cet égard, sur la question du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, le même groupe a estimé qu'il devrait être plus complet et plus analytique et que les avis exprimés par les membres du Conseil lors de l'examen des points de l'ordre du jour devraient y figurer. Par ailleurs, ce groupe a demandé que le Conseil de sécurité présente des rapports spéciaux thématiques; un de ses membres a toutefois précisé qu'il faudrait d'abord que l'Assemblée générale en fasse la demande au Conseil de sécurité. Toutefois, un représentant a déclaré que lui ne trouvait rien à redire sur le rapport du Conseil, qui décrivait ses activités annuelles de manière exhaustive et factuelle. Il a également mis en garde contre les tentatives d'ingérence dans les domaines d'action exclusifs du Conseil de sécurité et souligné qu'il fallait respecter la Charte. Dans le même sens, un autre intervenant a souligné que le Conseil était sur un pied d'égalité avec l'Assemblée générale et qu'il se méfiait de toute proposition tendant à ébranler cet équilibre. Il s'est néanmoins déclaré favorable à ce que les organes principaux renforcent leur coopération afin de rationaliser leurs travaux et d'éviter d'être

plusieurs à faire la même chose. Il a également invité le Groupe de travail à s'intéresser aux questions qui recueillaient un consensus et débouchaient sur des résultats concrets. Un autre groupe d'États a estimé que les mesures prises par le Groupe de travail pour réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité avaient contribué à améliorer la qualité des rapports du Conseil ainsi que les relations entre les deux organes.

23. Toutefois, une délégation a fait valoir la prééminence de l'Assemblée générale, seul organe universel, sur les autres organes principaux, qui devaient lui rendre compte et dont elle élisait les membres. En conséquence, selon cette délégation, l'Assemblée devrait être mentionnée avant les autres organes, y compris avant le Conseil de sécurité, dans tous les documents de l'Organisation, notamment dans le Journal des Nations Unies. Cette délégation a proposé que la liste des réunions de l'Assemblée, qui figurait à côté de celle des séances du Conseil, figure désormais à gauche plutôt qu'à droite.

24. S'agissant du Conseil économique et social, un certain nombre de délégations ont salué l'efficacité de la coordination entre les présidents des deux organes, y compris lorsqu'ils examinaient leurs programmes de travail respectifs. Un intervenant a proposé qu'ils parlent aussi, à cette occasion, du programme de développement pour l'après-2015, et en particulier de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, à condition que cela n'affaiblisse pas le Conseil économique et social.

25. Quelques interventions ont porté sur les relations de l'Assemblée générale avec le Secrétariat. Elles ont mis en avant la nature intergouvernementale de l'ONU, qui implique que le Secrétariat est tenu de demander l'avis et l'approbation des gouvernements avant de prendre toute décision concernant les priorités et les objectifs de l'Organisation, la structure et le fonctionnement de ses départements et le budget dans son ensemble. À cet égard, certaines délégations ont mentionné la résolution 66/257 qui avait été adoptée récemment.

26. Un certain nombre de délégations se sont félicitées que des débats thématiques continuent à être organisés dans le cadre de la revitalisation des travaux de l'Assemblée, et ont encouragé la communauté internationale à poursuivre sur cette voie pour accorder l'attention voulue aux questions d'actualité. Un représentant a suggéré qu'il serait plus facile d'y parvenir si des débats thématiques étaient organisés autour d'événements d'actualité, comme celui qui avait porté récemment sur la réduction des risques de catastrophe. Un autre intervenant a mis l'accent sur les possibilités d'échanges avec la société civile et d'autres parties concernées qu'offraient ces débats thématiques.

27. Un groupe d'États a pris note avec satisfaction des mesures que le Secrétaire général, le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ont prises pour faire mieux connaître l'Assemblée générale et dont fait état le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée (A/66/730). Il leur a demandé de continuer de faire en sorte que le public soit mieux informé des travaux qu'elle mène, notamment en encourageant les médias à traiter ce sujet et en leur facilitant la tâche. Un autre groupe d'États a souligné que le meilleur moyen d'y parvenir était que l'Assemblée s'occupe en priorité de questions d'actualité et prenne les mesures qui s'imposent, y compris en réponse à de nouvelles situations engageant l'intérêt commun. Ce groupe

a également fait remarquer que les communications du Président sur ses activités récentes constituaient une source d'information précieuse.

28. Comme l'ont noté avec préoccupation un certain nombre d'intervenants, la mise en œuvre des résolutions est une question cruciale. L'un d'eux a suggéré que l'annexe du rapport que le Groupe de travail avait présenté à la soixante-troisième session (A/63/959) soit mise à jour de sorte qu'une colonne supplémentaire indique la suite donnée aux mandats. Toutefois, un groupe d'États s'est dit convaincu que la grande majorité des dispositions relatives à ce point avaient été appliquées ou étaient en train de l'être. S'agissant de celles dont on pouvait considérer qu'elles n'avaient pas été appliquées sur le fond, il a estimé qu'elles pourraient être analysées au cas par cas et que le rapport du Groupe de travail et, si nécessaire, la résolution pourraient en rendre compte. Pour étayer son propos, le groupe a cité deux exemples : la disposition de la résolution 51/241 qui prévoit de renvoyer des parties du rapport du Secrétaire général à telle ou telle grande commission aux fins d'un examen plus poussé, à laquelle il n'avait pas été donné suite et qui pourrait être examinée plus avant, et les améliorations en cours concernant le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

29. Sur la question des relations de l'Assemblée générale avec des groupes extérieurs au système des Nations Unies, un groupe d'États a réaffirmé que l'Assemblée était le seul organe intergouvernemental à composition universelle doté d'un mandat étendu et de responsabilités importantes compte tenu des nouveaux enjeux mondiaux. Il s'est aussi félicité que les dernières présidences du Groupe des Vingt aient mené une action visant à associer l'Assemblée générale à leurs travaux dans le cadre de concertations poussées et dans le respect du principe de responsabilité et la transparence. Un autre groupe d'États s'est toutefois montré plus réticent, trois de ses membres s'opposant personnellement à cette action, trop vague à leur sens, et craignant qu'elle ne discrédite le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale.

Les méthodes de travail de l'Assemblée générale, l'application de ses résolutions, son ordre du jour et d'autres questions opérationnelles et techniques, comme les moyens d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins

30. Les questions des méthodes de travail de l'Assemblée générale, de l'application de ses résolutions et de son ordre du jour et d'autres questions opérationnelles et techniques comme les moyens d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins ont été abordées lors de la troisième réunion du Groupe de travail, le 30 avril 2012, et d'une partie de sa quatrième réunion, le 10 mai 2012. Les présidents des Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Commissions ont fait des déclarations sur les méthodes de travail de ces organes, et le Directeur de la Division des réunions et des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fait un exposé sur la documentation. Ces deux réunions ont été suivies de séances de questions-réponses avec les délégations. Dans le cadre du débat qui a suivi, plus de 15 intervenants ont pris la parole, dont deux au nom de groupes d'États Membres.

Exposé des présidents des grandes commissions

31. Les coprésidents ont invité les présidents des grandes commissions à prendre la parole, conformément au paragraphe 15 de la résolution 65/315, dans lequel l'Assemblée générale a engagé toutes les grandes commissions à examiner leurs méthodes de travail à la soixante-sixième session, et invité leurs présidents à informer le Groupe de travail spécial, s'il y avait lieu, des débats tenus à ce sujet.

32. Le Président de la Première Commission a noté que les trois étapes de ses travaux – débat général, débat thématique et suite donnée aux projets de résolution et de décision – avaient permis à la Commission de fonctionner avec efficacité. La première étape, le débat général, était commune à toutes les grandes commissions. L'expérience avait montré que l'utilisation d'une liste évolutive d'orateurs pouvait faciliter le déroulement du débat. L'inconvénient de cette formule était qu'elle nécessitait de trouver un juste milieu pour à la fois répondre au besoin des délégations d'adapter l'ordre de passage des orateurs à la disponibilité de leurs représentants et faire en sorte qu'il y ait toujours un orateur prêt à prendre la parole. Elle posait également le problème de l'utilisation rationnelle des services de conférence, compte tenu de l'austérité budgétaire actuelle.

33. Le Président a estimé que lors des débats thématiques qui suivaient le débat général, il fallait continuer à améliorer l'interaction de la Commission avec les diverses parties concernées. Un moyen d'y parvenir était d'améliorer l'interactivité entre les représentants des États Membres, le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et les présidents des entités chargées des affaires de désarmement. Les modalités de participation de la société civile gagneraient également à être améliorées. Le Président a noté qu'au cours de la session, la question de la participation des organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile avait fait l'objet d'un débat animé au sein de la Commission, et que les consultations sur ce sujet se poursuivraient l'année suivante. Par ailleurs, pour éviter d'adopter chaque année les mêmes résolutions et alléger ainsi sa charge de travail, la Commission pourrait n'adopter que tous les deux ans les résolutions adoptées par consensus qui n'avaient fait l'objet d'aucune modification et n'avaient pas d'incidences budgétaires. Enfin, en réduisant la durée de leurs interventions et en essayant d'éviter les redites, les délégations pourraient contribuer à empêcher que la Commission ne prenne du retard dans son programme de travail.

34. Il y avait aussi de quoi faire pour améliorer la troisième étape des travaux de la Première Commission, la suite donnée aux projets de résolution et de décision. Il importait de s'assurer que les projets étaient pragmatiques. Constatant que certains projets de résolution changeaient à peine d'une session à l'autre, le Président a suggéré que ces résolutions soient converties en décisions, surtout dans les cas où le projet ne contenait aucun élément nouveau. Le Président a remercié les délégations qui l'avaient fait au cours de la partie principale de la soixante-sixième session, espérant que cette évolution positive se poursuivrait pendant la soixante-septième session.

35. Un autre défi consistait à concilier efficacité du fonctionnement de la Commission et préoccupations écologiques. À cet égard, le Président s'est dit favorable aux mesures que prenait le Secrétariat pour développer l'utilisation des documents électroniques. La Première Commission avait utilisé très peu de versions imprimées des documents dans la salle de conférence au cours de la soixante-sixième session, la plupart des délégations allant chercher les informations dont

elles avaient besoin sur le site Web de travail de la Commission, QuickFirst, une ressource encore perfectible.

36. Pour conclure, le Président a souligné qu'il fallait constituer le Bureau de la Première Commission bien avant le début de la session de l'Assemblée pour laisser le temps aux diverses parties concernées par le désarmement d'organiser les consultations nécessaires.

37. La Présidente de la Quatrième Commission a souligné, pour commencer, que même s'il n'y avait que deux questions qui n'étaient pas examinées chaque année, cela semblait généralement bien convenir à la Commission. Se référant ensuite à la pratique de la Commission qui consistait à donner audience à des requérants, en particulier sur la question des territoires non autonomes, la Présidente a noté qu'il n'y en avait eu que 65 au cours de la soixante-sixième session, contre 93 quelques années plus tôt. La Quatrième Commission avait aussi favorisé le dialogue lors de l'examen des questions concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et d'une manière générale, ses efforts allaient dans ce sens dans l'ensemble de ses débats. Dans le même esprit, au début des débats généraux portant sur des questions diverses, elle avait aussi organisé des échanges de vues avec de hauts représentants du Secrétariat, ainsi que des tables rondes, par exemple celle intitulée « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».

38. La Présidente a déclaré qu'après avoir examiné ses méthodes de travail, la Commission avait estimé qu'il n'était pas nécessaire de rationaliser les questions à l'ordre du jour et ne voyait pas comment, dans l'état actuel des choses, en regrouper ou en éliminer davantage. Revenant sur ce point lors de la séance de questions-réponses, la Présidente a indiqué que les membres de la Commission étaient tous d'accord pour dire que l'ordre du jour était déjà suffisamment rationnel. Elle a toutefois concédé qu'ils étaient tous conscients qu'il y avait lieu de rationaliser davantage la procédure d'examen des questions.

39. Comme l'a fait remarquer son président au début de son intervention, la Deuxième Commission était la seule à avoir adopté, à la session précédente, une décision assortie d'objectifs concrets, visant précisément à améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. Le Président a également souligné que l'efficacité de la Commission était déterminante pour lui permettre de réaliser le programme de l'ONU en matière de développement. Pendant les trois jours qu'a duré le débat général de la Commission, les participants ont exprimé de nombreux avis sur la question de ses méthodes de travail. Le Président a également constaté que pour la première fois, la résolution sur les échanges commerciaux avait été adoptée sans mise aux voix. Par ailleurs, au cours de la soixante-sixième session, la Commission avait organisé six manifestations qui avaient été très réussies. Le Président a réaffirmé qu'il était très important d'élire les membres du Bureau dans les temps, tout comme d'organiser des réunions pour permettre aux candidats sortants de passer le relais aux nouveaux élus. Il importait également que les débats ne traînent pas en longueur pour qu'il reste suffisamment de temps pour les négociations et l'adoption de résolutions. À cet égard, le Président a souligné qu'il fallait respecter et faire respecter les délais impartis. Par ailleurs, le fait de nommer des modérateurs suffisamment tôt pouvait contribuer utilement à l'efficacité des travaux de la Commission. À cet égard, le Président a invité le Groupe de travail à aborder la question de la participation de l'Union européenne aux travaux des grandes

commissions. Il lui a aussi suggéré d'examiner plus avant et d'envisager favorablement la question de l'examen périodique des points de l'ordre du jour.

40. Le Président de la Troisième Commission a fait remarquer que même si la Commission s'était réunie moins souvent au cours de la soixante-sixième session, elle avait terminé ses travaux dans les temps et adopté neuf projets de résolution de plus que lors de la session précédente. Elle avait aussi entendu 855 déclarations, chiffre révélateur de l'intensité et du volume de son travail, d'après le Président. Celui-ci a particulièrement insisté sur l'importance qu'il y avait à élire les membres du Bureau dans les temps.

41. S'agissant des débats de la Commission, le Président a noté que, même si toutes les questions dont elle était saisie étaient examinées à une fréquence annuelle, certains rapports et projets de résolution n'avaient plus à être présentés que tous les deux ans. Il a aussi fait savoir que la Commission avait l'intention de poursuivre sur cette voie et a indiqué qu'elle envisagerait également de rationaliser davantage ses travaux en regroupant certains points de l'ordre du jour ou en examinant plusieurs lors de la même séance en consultation avec les États Membres. Concernant la longueur des résolutions, une solution pouvait être de ne pas répéter chaque année les alinéas du préambule, mais de renvoyer aux résolutions antérieures. Un autre moyen d'améliorer les choses était de réduire le nombre de rapports demandés par le Secrétariat et de les faire porter essentiellement sur les faits récents, les progrès accomplis, les problèmes rencontrés, les conclusions et les recommandations. Le Président a également suggéré que dans les cas très rares où les rapports ne seraient pas prêts dans toutes les langues dans le délai imparti de six semaines, tout devrait être fait pour qu'ils soient prêts dans leur version préliminaire non éditée, en anglais uniquement, sur le site Web du Département auteur. À cet égard, le Président a rappelé que le Conseil des droits de l'homme avait publié tardivement son rapport final pour des raisons indépendantes de la volonté du Secrétariat, suggérant qu'il avait ainsi retardé la Troisième Commission dans ses travaux et l'avait empêchée d'organiser une session plus intéressante et plus fructueuse sur la question. Il a précisé que la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme s'était terminée deux jours à peine avant le début de la session de la Troisième Commission. En conséquence, il a proposé que la résolution 65/281, adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session à l'issue de l'examen de la question du Conseil des droits de l'homme, soit révisée de manière à permettre au Secrétariat de disposer d'un délai suffisant pour publier le document dans les temps.

42. Le Président a aussi proposé de préciser la résolution 65/276 relative à la participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation, de manière à éviter que l'ordre des interventions puisse être modifié selon que l'État est envisagé en tant que représentant d'un grand groupe ou non. Il a également pris note de l'inquiétude dont le Bureau et certaines délégations avaient fait part face au manque de salles libres et de services de secrétariat pour les réunions de consultation sur les projets de résolution, compte tenu du grand nombre de consultations organisées. Le Président en a conclu qu'il faudrait revoir l'appui apporté au secrétariat de la Troisième Commission de manière à ce qu'il soit mieux adapté à ses besoins. Pour faciliter le partage de l'information et contribuer à l'efficacité de la Troisième Commission, il faudrait améliorer régulièrement son site Web, le développer et l'exploiter.

43. Après avoir décrit le mandat et la charge de travail de la Sixième Commission, son président a ouvert le débat sur ses méthodes de travail en soulignant que la Commission respectait les délais impartis pour ses réunions et organisait bien son emploi du temps. Il a fait valoir, en particulier, qu'elle mettait à profit les périodes durant lesquelles aucun débat officiel n'était prévu pour organiser des consultations sur ses projets de résolution. Il a décrit des mesures qu'il avait prises au sein de la Commission et de son bureau pour s'assurer que toutes les résolutions étaient examinées dans le cadre d'au moins une réunion de consultation, dans un esprit d'ouverture et de transparence. Sans parler explicitement de rationalisation, le Président a suggéré qu'il fallait s'interroger sur l'opportunité d'examiner tous les ans certains points de l'ordre du jour, et proposé qu'ils soient abordés sous une forme résumée. Déplorant la solennité que revêtaient souvent les débats de la Commission, il avait cherché à les rendre plus vivants et plus concrets. Il a également suggéré que certaines questions, comme l'état de droit, gagneraient à être examinées plus en profondeur.

44. Le Président a ensuite parlé des travaux de la Commission du droit international (CDI) et souligné combien ils étaient importants pour la Sixième Commission. Il a affirmé qu'il importait que les délégations concernées reçoivent son rapport bien avant l'ouverture des débats, car il fallait qu'ils aient le temps d'étudier ce document avant d'examiner la question en séance. Pour faciliter les choses, le Président a suggéré que la CDI se réunisse plus tôt dans l'année. Constatant que les débats de la CDI étaient aussi extrêmement formels, il a invité instamment les intéressés à trouver un moyen de les rendre plus interactifs. Il a aussi demandé qu'il soit plus facile pour son rapporteur et pour les membres de la Sixième Commission de participer à ces débats, et proposé à cet égard qu'au moins certaines des sessions de la CDI se tiennent à New York. Il a aussi insisté pour que l'analyse du rapport de la CDI ne coïncide pas avec celle d'autres questions légales.

45. Dans l'ensemble, le Président s'est montré favorable aux mesures prises pour rationaliser les travaux de la Commission et a reconnu notamment qu'il y avait peut-être moyen de regrouper davantage certaines questions. Comme la Présidente de la Quatrième Commission, il a trouvé que la Commission aurait plutôt besoin de réexaminer la manière dont elle examinait les questions, car si les débats n'étaient pas interactifs, aucun progrès n'était possible. Il a lui aussi préconisé que les interventions soient plus brèves afin de laisser plus de temps à la Commission pour échanger des vues et s'attarder sur chaque question.

46. Une fois que les présidents des grandes commissions ont eu fini leurs exposés, une délégation a proposé de mettre en place un mécanisme chargé d'étudier les points les plus intéressants qu'ils avaient abordés et de donner suite à certaines de leurs propositions, afin que les méthodes de travail des grandes commissions continuent d'être améliorées.

Exposé du Secrétariat sur la documentation

47. Dans son exposé sur la documentation, le Directeur de la Division des réunions et des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mis principalement l'accent sur trois points : les résultats obtenus par le Groupe de travail dans ce domaine en application des résolutions antérieures de l'Assemblée générale; la question de l'accès des malvoyants aux documents de l'Organisation des Nations Unies; et les étapes à

venir. En ce qui concerne le premier point, il a souligné en particulier les tâches prescrites dans trois résolutions : la résolution 55/285, paragraphe 24 b), par laquelle l'Assemblée générale avait demandé au Secrétariat de permettre la consultation sur écran du texte des déclarations et des rapports, et, dans ce dernier cas, l'accès au texte dans toutes les langues officielles; la résolution 64/301, par laquelle elle avait encouragé les États Membres à utiliser pleinement les services électroniques proposés par le Secrétariat, en tenant compte des économies et de la réduction du coût environnemental; et la résolution 65/315, par laquelle elle avait encouragé le Secrétariat à regrouper les documents afin d'éviter que certaines tâches soient effectuées en double. Ces trois résolutions et les tâches qu'elles prescrivaient avaient permis au Secrétariat de réaliser d'importantes économies et de gagner en efficacité.

48. Ce fait a été confirmé par le nombre de documents, de pages et d'exemplaires imprimés. Rien que ces quatre dernières années, le nombre de documents traités avait diminué de 17 %, passant de 8 576 à 7 342. Le nombre de pages imprimées durant le premier trimestre de chaque année était passé de 103 644 en 2011 à 89 722 en 2012, une diminution remarquable par rapport aux fortes augmentations des années antérieures. Plus impressionnant encore était le fait que le nombre de pages imprimées durant le premier trimestre avait diminué de 75 % au cours des trois dernières années, passant de 61 255 307 en 2009 à seulement 15 087 618 en 2012. Par ailleurs, aussi bien les missions permanentes que les capitales utilisaient de plus en plus les services électroniques pour télécharger les documents directement, de plus en plus souvent sans les imprimer. Les économies réalisées s'élevaient à 10 millions de dollars dans le budget de 2012-2013, la plupart étant réalisées par la suppression de 148 postes.

49. En ce qui concerne l'accès des malvoyants aux documents officiels, en dépit de sa détermination, le Secrétariat avait eu beaucoup de difficultés à atteindre cet objectif tant qu'il avait à travailler avec des documents papier. Avec l'arrivée des documents électroniques, qui pouvaient être rendus accessibles de façon beaucoup plus simple, la réalisation de cet objectif semblait plus facile et plus sûre. De plus, le Secrétariat s'était vu assigner dans ce domaine un certain nombre de tâches qui avaient facilité le processus.

50. Passant en revue les prochaines étapes, le Directeur a présenté un nouveau modèle opérationnel en quatre volets : portail; édition électronique; outils électroniques; et impression sur demande. L'intégration de ces quatre volets permettra, à terme, d'améliorer la durabilité, l'efficacité, l'accessibilité et la gestion des connaissances. Le Directeur a conclu son exposé par une brève démonstration du système Papersmart, en soulignant qu'il était disponible dans les six langues officielles et accessible aux malvoyants, qu'il était organisé par points de l'ordre du jour, et qu'il pouvait être utilisé comme outil de formation par les nouveaux représentants qui y trouveraient des vidéos des réunions et des documents.

51. Durant la séance de questions-réponses, trois délégations ont posé des questions au Directeur. L'une d'elles s'est dite préoccupée par le nombre de postes supprimés et a voulu en savoir davantage sur la question. Le Directeur a expliqué qu'il s'agissait dans la plupart des cas de départs à la retraite et que 20 postes avaient été transférés au sein même du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Un autre intervenant a souligné qu'il importait que les sites Web soient actualisés dans les six langues officielles et demandé ce qui était

fait à ce sujet. Le Directeur a cité le site Web de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) comme exemple de site que le Secrétariat actualisait dans les six langues. Un troisième État Membre a voulu savoir quelles mesures étaient prises par le Secrétariat pour s'assurer que les documents envoyés aux États Membres par voie électronique étaient bien reçus. Le Directeur a expliqué que depuis mai 2011, les communications électroniques envoyées aux États Membres l'étaient avec accusé de réception. S'il ne recevait pas d'accusé de réception, le Secrétariat téléphonait à la mission concernée pour vérifier qu'elle avait bien reçu le document envoyé.

Interventions des États Membres

52. Dans ses observations générales, un groupe d'États a porté une attention particulière à l'amélioration des méthodes de travail et noté que, bien que le Groupe de travail s'y consacre depuis de nombreuses années, les résultats obtenus avaient été maigres. Tout en rappelant que l'amélioration des méthodes de travail incombait au premier chef à chaque État Membre, il a néanmoins insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel de réels changements étaient possibles et qui pouvait contribuer véritablement à la revitalisation de l'Assemblée générale. Il a fait remarquer qu'il pourrait être vraiment utile de regrouper certaines résolutions, suggéré que l'annexe figurant dans le rapport que le Groupe de travail avait présenté à la soixante-troisième session (A/63/959) soit réexaminée et actualisée et préconisé que les États Membres s'efforcent d'appliquer plus rigoureusement les résolutions. Le bilan de l'application des résolutions devrait continuer à être régulièrement fait et devrait indiquer les dispositions qui n'ont pas été mises en œuvre. Le groupe a estimé par ailleurs qu'il faudrait étudier soigneusement la possibilité d'examiner certaines questions, de les regrouper et de les exclure de l'ordre du jour, position partagée par de nombreux autres intervenants. Il a estimé qu'il était primordial que les présidents des Grandes Commissions prennent l'initiative en la matière. Un autre intervenant a suggéré d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour simplifier les travaux des Deuxième et Troisième Commissions.

53. Un autre groupe d'États a cependant souligné avec insistance que toutes ces suggestions ne pouvaient être mises en œuvre sans le consentement exprès des États coauteurs ou des États concernés. D'une manière générale, il a rappelé que la revitalisation de l'Assemblée générale était un processus politique, même dans ses aspects techniques. D'autres intervenants se sont demandé si les mesures de simplification déjà prises avaient vraiment permis à l'Assemblée d'être plus efficace et ont suggéré que l'on étudie leur incidence sur les travaux de l'Assemblée.

54. En ce qui concerne l'application des résolutions, les délégations ont unanimement reconnu l'importance de cette question pour la revitalisation de l'Assemblée générale. Tandis que certains intervenants soulignaient l'importance de la volonté politique à cet égard, d'autres se demandaient judicieusement si l'un des principaux obstacles à l'application des résolutions n'était pas précisément l'« applicabilité » de bon nombre de leurs dispositions, notamment celles ayant trait à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

55. Évoquant la question des réunions de haut niveau et de leur programmation, qui a été soulevée pour la première fois au sein du Groupe de travail à la soixante-cinquième session, un groupe d'États a souligné qu'il faudrait examiner très minutieusement les aspects liés à l'organisation et à la procédure, et étudier plus

avant le rôle du Bureau et du Président de l'Assemblée générale. Un autre groupe d'États a noté que la majorité des réunions de haut niveau portaient sur des questions d'une importance capitale pour les pays en développement, mais s'est dit disposé à examiner toute proposition visant à mieux faire connaître les diverses réunions de l'Assemblée. Une délégation a fait remarquer que la tenue de trop nombreuses réunions de haut niveau, surtout de manière trop rapprochée, risquerait d'en amoindrir l'intérêt.

56. En ce qui concerne les élections, un groupe d'États s'est montré particulièrement intéressé par la manière dont des technologies plus perfectionnées pourraient être utilisées pour rationaliser les élections à l'Assemblée générale. Un autre groupe d'États a toutefois averti que la question de la sécurité et de la confidentialité des scrutins n'avait pas été entièrement réglée, avis partagé par de nombreux autres intervenants. Une délégation a fermement recommandé que les techniques de vote et de scrutin prévues dans le plan-cadre d'équipement soient examinées par la Cinquième Commission en raison de leurs incidences sur le budget.

57. Un groupe d'États a estimé que d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la qualité et l'exactitude des documents dans les six langues officielles, tout en rappelant la nécessité de faire en sorte qu'ils soient publiés à temps pour être adoptés. Il a cependant noté avec satisfaction les efforts faits par le Secrétariat pour réduire la distribution de documents officiels imprimés aux missions permanentes et a suggéré que les économies réalisées servent à améliorer encore la qualité des documents eux-mêmes.

Rôle et responsabilité de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général et dans la sélection des chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies

58. La suite de la quatrième réunion du Groupe de travail a porté principalement sur le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection et la nomination du Secrétaire général ainsi que dans la sélection des chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies. Neuf délégations, dont deux s'exprimant au nom de groupes d'États, ont pris la parole pour présenter leur position sur cette question.

59. Un groupe d'États a souligné qu'il importait au plus haut point que l'Assemblée générale joue un rôle plus actif et effectif dans la sélection du Secrétaire général, conformément aux dispositions des résolutions 51/241, 60/286, 64/301 et 65/315. Il a estimé que le Conseil de sécurité, et en particulier ses membres permanents, exerçait de trop grands pouvoirs en la matière depuis des années et empiétait sur le rôle de l'Assemblée générale. Cela était dû en partie à une interprétation de la résolution 11 (I) qui favorisait le Conseil de sécurité, alors que les dispositions du texte avaient été en partie modifiées ou annulées par des résolutions ultérieures. Ce même groupe a suggéré qu'un moyen de remédier à la situation serait d'encourager le Président de l'Assemblée générale à consulter les États Membres afin de sélectionner des candidats, dont les noms seraient ensuite transmis au Conseil de sécurité. Il a également suggéré que la présentation officielle des candidats à l'Assemblée générale pourrait être l'occasion d'avoir un dialogue réel et intéressant avec les États Membres. Plusieurs orateurs se sont rangés à cette position, certains signalant même que c'était la position de la majorité des États Membres. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que la résolution 11 (I) était le

produit d'une autre époque et que les résolutions ultérieures portant sur cette question devaient être appliquées intégralement et scrupuleusement. Un intervenant a suggéré d'inclure une disposition dans le projet de résolution qui serait élaboré par le Groupe de travail pendant la session en cours prévoyant que désormais l'Assemblée générale refuserait d'examiner les recommandations du Conseil de sécurité si les dispositions des résolutions pertinentes n'étaient pas appliquées.

60. Un autre groupe d'États a dit attacher une importance capitale à l'application intégrale de l'Article 97 de la Charte, de l'article 141 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et des résolutions 11 (I), 51/241 et 60/286 de l'Assemblée générale, tout en précisant lui aussi que la sélection devait être transparente et que tous les États Membres devaient y participer. À son avis, le Président de l'Assemblée générale pourrait jouer un rôle constructif dans ce processus, notamment en se concertant avec les États Membres, et le processus pourrait être facilité par la présentation des candidatures suffisamment à l'avance pour permettre des échanges avec les États Membres. Une délégation a appelé l'attention sur les dispositions de la résolution 51/241 qui pourraient être appliquées à cet égard et estimé qu'il serait utile d'examiner les enseignements tirés de l'expérience en prévision de la prochaine nomination. Notant que le rôle du Secrétaire général s'était considérablement élargi face à la multiplication des problèmes mondiaux, un autre intervenant a souligné qu'il importait que le Secrétaire général reçoive l'appui le plus large possible. Par conséquent, a-t-il déclaré, la sélection devrait se dérouler dans un esprit d'harmonie et de consensus.

61. Un intervenant a ensuite suggéré que si les procédures donnaient satisfaction, aucun changement n'était nécessaire. Il a fait remarquer à cet égard que la Charte prévoyait expressément un processus simple de sélection et de nomination du Secrétaire général qui permettait de trouver le candidat approprié. Il a réaffirmé en outre que l'Assemblée générale était un organe principal de l'ONU, au même titre que le Conseil de sécurité. Un autre intervenant s'est dit disposé à examiner les moyens d'améliorer les procédures existantes, tout en précisant que toute initiative en ce sens devait s'appuyer sur les dispositions de la Charte.

62. En ce qui concerne la nomination des chefs de secrétariat des autres organismes des Nations Unies, un groupe d'États a pris note des recommandations formulées à ce sujet par le Corps commun d'inspection dans son rapport (JIU/REP/2009/8). Un autre groupe d'États, prenant acte du même rapport, a réaffirmé qu'il était fermement convaincu, à la lecture de l'Article 97 de la Charte, que la procédure de sélection du Secrétaire général et la procédure de sélection des chefs de secrétariat étaient fondamentalement différentes.

Fonctions du Bureau du Président de l'Assemblée générale et renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau et de ses relations avec le Secrétariat

63. À sa 5^e séance, le 1^{er} juin 2012, le Groupe de travail s'est penché sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale. En tout, 11 représentants ont pris la parole pour présenter leur position, notamment au nom de deux groupes d'États. Au début de la séance, le Groupe de travail a entendu les exposés du Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée générale et de la Chef du Service administratif du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur le financement et la dotation en

personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a apporté des précisions sur le bilan des nouveautés technologiques en matière d'élection établi par le Département de la gestion.

64. Le Chef de Cabinet a indiqué que, compte tenu de l'augmentation incessante du volume de travail de l'Assemblée d'une session à l'autre, qui duraient à présent toute l'année civile, et de la responsabilité du Président de faire mieux connaître les travaux de l'Assemblée générale, ce qui lui imposait d'effectuer de nombreux déplacements extérieurs, la présidence devait se voir donner les ressources humaines et financières suffisantes pour mener à bien sa tâche. Celle-ci consistait à faire avancer le programme de travail de l'Assemblée générale et à diriger et faciliter les processus de suivi. Se félicitant de la diversité du personnel actuel du Bureau, lequel comportait autant d'hommes que de femmes et provenait de toutes les régions du monde, le Chef de Cabinet a signalé les contributions reçues de certains États Membres sous forme de personnel détaché ainsi que l'appui considérable fourni par le Qatar. Il s'est étonné que, alors que le budget général de l'Organisation avait augmenté, le niveau des ressources allouées au Bureau était demeuré inchangé depuis 1998. Un fonds d'affectation spéciale en faveur du Bureau du Président de l'Assemblée générale avait bien été créé, mais il n'avait reçu aucune contribution au cours de la soixante-sixième session. Son budget ordinaire quasiment épuisé, le Bureau se heurtait donc à de graves difficultés financières, notamment durant le reste de son mandat, en dépit des contributions importantes du Qatar. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale avait de nouveau prié le Secrétaire général de lui proposer une révision des ressources allouées au Bureau pour l'exercice 2014-2015, et il était à espérer qu'elle prendrait les mesures qui s'imposent, au moins en alignant le budget du Bureau sur l'évolution du budget ordinaire et en dotant celui-ci de postes supplémentaires. En ce qui concerne la mémoire institutionnelle, le passage de relais d'un président à l'autre revêtait une grande importance, de même que l'archivage des documents et des dossiers du Bureau. Le Chef de Cabinet a suggéré de garder certains membres du personnel d'une session à l'autre, compte tenu en particulier du fait que certaines tâches s'étaient étalées sur plus d'une session. Il a accueilli avec satisfaction l'idée de tirer profit de l'expérience accumulée par d'autres présidences en établissant une troïka des présidents.

65. La Chef du Service administratif du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a ensuite présenté, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la résolution 65/315, un rapport sur la dotation en personnel et le financement du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Elle a indiqué que le Bureau comptait cinq postes en son sein même, quatre postes au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, un poste de porte-parole fourni par le Département de l'information, et deux postes d'agent de sécurité fournis par le Département de la sûreté et de la sécurité, et qu'il disposait de la voiture du Président avec chauffeur, des services de conseil juridique fournis par le Bureau des affaires juridiques, du matériel fourni par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications et des bureaux où il était installé. Ses ressources financières comprenaient les 250 000 dollars qui lui avaient été alloués depuis 1998 (somme qui, avec les ajustements pour inflation (actualisation des coûts), s'élevait

actuellement à un peu plus de 300 000 dollars). Ces fonds, employés à la discrétion du Président de l'Assemblée générale, ont souvent servi à couvrir les frais de voyage, les dépenses de présentation et les heures supplémentaires. Parallèlement, un fonds d'affectation spéciale a été créé en 2010 pour recevoir les contributions volontaires versées à l'appui du Bureau et de ses activités. Toutefois, ces contributions sont souvent réservées à certaines réunions ou activités et doivent en général être utilisées au cours de la session durant laquelle elles ont été versées. La Chef du Service administratif a également confirmé qu'aucune contribution n'avait été versée au fonds d'affectation spéciale au cours de la soixante-sixième session.

66. Ayant demandé au Secrétariat de le tenir au courant des nouveautés technologiques en matière de vote, le Groupe de travail a été informé par le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences que les technologies n'avaient pas suffisamment évolué pour répondre aux critères de crédibilité, de fiabilité et de confidentialité des scrutins énumérés au paragraphe 19 de la résolution 65/315.

67. Dans leurs déclarations générales, les États Membres ont mis l'accent sur la question des ressources humaines et financières allouées au Bureau du Président, ainsi que sur d'autres domaines qui pourraient concourir au renforcement de sa mémoire institutionnelle, comme l'archivage de la documentation et l'établissement de rapports sur les enseignements tirés.

68. Un groupe d'États a appelé l'attention sur le fait que la charge de travail du Président de l'Assemblée générale n'avait cessé de croître ces dernières années et s'est dit préoccupé par la non-application des dispositions des résolutions 64/301 et 65/315, aux termes desquelles le Secrétaire général devait soumettre des propositions tendant à revoir les crédits accordés au Bureau du Président. Cette préoccupation a été partagée par plusieurs autres délégations s'exprimant au nom de leur pays. L'une d'elles a appelé l'attention sur la nécessité d'accroître les ressources allouées au Bureau au sein du budget ordinaire afin de ne pas compromettre la crédibilité et l'impartialité du Président de l'Assemblée générale en le rendant dépendant d'autres sources de financement et de ne pas décourager les pays qui manquent de ressources financières de présenter un candidat au poste de Président. Un autre intervenant a rappelé la réponse reçue à la Cinquième Commission lorsque la question avait été soulevée l'année précédente, à savoir que le Contrôleur avait contacté le Président en exercice et que celui-ci avait indiqué que son Bureau n'avait pas besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien sa tâche. Par conséquent, aucune proposition n'avait été faite. La délégation s'est demandé si l'avis du Bureau du Président devait être recueilli en vue de préparer le budget sachant que l'Assemblée générale avait déjà prié le Secrétariat de faire des propositions précises.

69. En réponse à cette question, la Chef du Service administratif a souligné que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait pris la précaution de communiquer la nature des activités prescrites, dès que la résolution avait été adoptée, au Chef de cabinet du Secrétaire général en exercice dans une note adressée par le Secrétaire général adjoint. Elle a également fait observer que, durant la préparation du budget pour l'exercice 2012-2013, le Président en exercice avait été contacté par le Bureau du Secrétaire général et invité à faire des recommandations à ce sujet. Le Bureau du Président de la soixante-cinquième

session avait répondu qu'il n'aurait pas besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien sa tâche et par conséquent aucune demande n'avait été faite en ce sens. La question serait portée à l'attention du Contrôleur pour qu'il détermine les dispositions à prendre en prévision de l'élaboration du budget de l'exercice biennal 2014-2015, qui aurait lieu au quatrième trimestre 2012.

70. Un groupe d'États a par ailleurs souligné la nécessité d'allouer des postes supplémentaires à titre permanent au Bureau du Président, et notamment d'appliquer rigoureusement les mandats relatifs à l'affectation d'un porte-parole et d'un assistant au Président. Il a estimé aussi que les dépenses afférentes aux services de sécurité faisaient peser une charge supplémentaire sur les ressources limitées du Bureau. Il a demandé que le Bureau du Président dispose des bureaux dont il avait besoin dans le bâtiment de la pelouse nord, ainsi que dans le bâtiment rénové du Siège au moment de sa réinstallation.

71. Un autre groupe d'États a pour sa part estimé qu'il importait de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau pour garantir la cohérence et la continuité des activités de l'Assemblée, et noté avec satisfaction toutes les mesures déjà prises à cet égard. Il a estimé qu'il fallait faire en sorte que le Bureau dispose au Secrétariat de personnel spécialisé et ce, dans les limites des ressources convenues, et a rappelé que l'amélioration des processus existants et le renforcement des effectifs permettraient au Président de jouer son rôle plus efficacement. Il s'est félicité de l'appui assuré jusqu'alors par le Secrétariat pour ce qui est des services de protocole et de sécurité, et la mise à disposition de bureaux. Un autre intervenant a également mis l'accent sur la mémoire institutionnelle et souligné la nécessité de la renforcer d'une manière efficace et rationnelle. Un certain nombre de délégations ont plus précisément fait référence au guide intitulé *The PGA Handbook*, qu'elles jugeaient une excellente initiative. Une autre délégation a estimé qu'il fallait continuer d'étudier les mesures et procédures propres à optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières existantes. Une autre a suggéré d'examiner les améliorations obtenues à ce jour grâce aux augmentations d'effectifs. Elle a également suggéré d'évaluer les effectifs dont le Bureau aurait besoin pour mener efficacement ses travaux, en s'appuyant pour ce faire sur une étude approfondie des définitions d'emploi afin d'obtenir les gains de productivité souhaités.

72. Une autre délégation a indiqué qu'elle était favorable à une amélioration pragmatique des travaux du Bureau du Président et qu'elle soutenait bon nombre d'idées qui avaient été avancées, comme la transmission des enseignements tirés de l'expérience d'un président à l'autre; la fixation de délais pour l'exécution des tâches prescrites par l'Assemblée générale et pour la durée du mandat des groupes de travail correspondants; la réduction du nombre de questions à examiner par l'Assemblée; la rationalisation du calendrier des réunions pour permettre à toutes les délégations de suivre les travaux de l'Assemblée; la tenue de consultations transparentes entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité; et l'organisation d'échanges de vues, en début de la session, entre les chefs des principaux organes. Un autre intervenant a insisté sur le fait que toute proposition tendant à accroître les ressources allouées au Bureau du Président devrait être examinée à la lumière du Règlement intérieur en vigueur, en particulier au sein du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. Il a proposé que l'amélioration de l'utilisation des ressources existantes soit également examinée. Il a rappelé les discussions laborieuses qui avaient eu lieu à la Cinquième Commission durant l'examen du budget de l'exercice 2012-2013. Il a suggéré,

comme autre solution, d'avoir davantage recours aux ressources du Secrétariat, comme cela avait été fait pour le Conseil de sécurité.

73. En ce qui concerne les techniques de vote, un groupe d'États s'est dit préoccupé par le fait qu'aucun des systèmes présentés au cours des sessions précédentes ne semblait répondre aux critères de fiabilité, de crédibilité, d'intégrité et de confidentialité définis par l'Assemblée. Il a souligné que la mise au point de dispositifs électroniques au sein du plan-cadre d'équipement ne pouvait être invoquée pour forcer les États Membres à adopter ces systèmes. Un autre groupe d'États a souligné toutefois qu'il faudrait améliorer les systèmes de vote existants et les adapter aux technologies modernes de manière à renforcer l'efficacité des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Un autre intervenant a estimé lui aussi que l'Assemblée pourrait tirer parti des nouvelles technologies, tout en soulignant qu'il fallait s'assurer de la confidentialité et de la fiabilité de tout nouveau système.

III. Conclusions

74. Conformément à son mandat, le Groupe de travail spécial s'est attaché à recenser les principaux problèmes et les principales questions susceptibles de faire l'objet d'un consensus, à faire le point sur l'état d'avancement de ces questions et à prendre des mesures ou à indiquer les mesures qui pourraient être prises.

75. À sa 6^e séance, tenue le 10 septembre 2012, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté un projet de résolution (voir par. 77 ci-après) ainsi que le présent rapport.

IV. Recommandations

76. Se fondant sur un projet de résolution diffusé par les Coprésidents, le Groupe de travail spécial a établi le projet de résolution ci-après.

77. À sa 6^e séance, le 11 septembre 2012, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a conclu ses travaux pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Il a décidé de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution suivant :

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures relatives à la revitalisation de ses travaux, notamment les résolutions 46/77 du 12 décembre 1991, 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 52/163 du 15 décembre 1997, 55/14 du 3 novembre 2000, 55/285 du 7 septembre 2001, 56/509 du 8 juillet 2002, 57/300 du 20 décembre 2002, 57/301 du 13 mars 2003, 58/126 du 19 décembre 2003, 58/316 du 1^{er} juillet 2004, 59/313 du 12 septembre 2005, 60/286 du 8 septembre 2006, 61/292 du 2 août 2007, 62/276 du 15 septembre 2008, 63/309 du 14 septembre 2009, 64/301 du 13 septembre 2010 et 65/315 du 12 septembre 2011,

Soulignant qu'il importe que ses résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux soient appliquées et notant avec préoccupation qu'elles ne le sont pas, ce qui a des répercussions sur son autorité, son efficacité et son efficience,

Consciente du rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies en matière de paix et de sécurité,

Réaffirmant le rôle et l'autorité que lui confère la Charte pour les questions mondiales qui intéressent la communauté internationale, y compris la gouvernance mondiale,

Se félicitant que son président ait fait du thème « Réforme et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies » un des axes principaux de sa présidence, à la soixante-sixième session,

Se félicitant également que son président ait décidé de retenir comme thème du débat général de la soixante-sixième session « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques »,

Estimant que son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience doivent être encore renforcés,

Soulignant qu'il faut que les résolutions contenant des dispositions relatives aux langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et aux langues de travail du Secrétariat soient intégralement appliquées afin que ses travaux soient efficaces, efficaces et ouverts à tous,

Réaffirmant qu'il importe que le Secrétariat redouble d'efforts pour appliquer intégralement les dispositions du chapitre VIII du Règlement intérieur de l'Assemblée générale,

Notant l'importance du rôle et des activités du Bureau de son président,

Réaffirmant que la revitalisation de ses travaux est un élément critique de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale;

2. *Décide* de créer, à sa soixante-septième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de ses travaux, ouvert à tous les États Membres et chargé :

a) De trouver de nouveaux moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, notamment en s'appuyant sur les progrès accomplis aux sessions précédentes et sur les résolutions antérieures et en faisant le point de l'application de ces dernières;

b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-septième session;

3. *Décide également* que le Groupe de travail spécial continuera d'examiner le tableau de ses résolutions sur la revitalisation annexé au rapport que le Groupe de travail spécial a présenté à la soixante-troisième session et qu'à l'issue de cet examen, il publiera une version actualisée de ce tableau, qui sera annexée au rapport qu'il présentera à la soixante-septième session; et prie le Secrétaire général de lui présenter un état actualisé de l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation que le Secrétariat a été chargé de mettre en œuvre et qui ne l'ont pas

encore été, indiquant les difficultés rencontrées et les raisons de la non-application de ces prescriptions, afin que le Groupe l'examine à la soixante-septième session;

Rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale

4. *Réaffirme* le rôle et les pouvoirs que lui confèrent les Articles 10 à 14 et 35 de la Charte des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et le fait que pour les exercer elle peut si nécessaire recourir aux procédures prévues aux articles 7 à 10 de son règlement intérieur, qui lui permettent d'intervenir rapidement en cas d'urgence, tout en sachant que l'Article 24 de la Charte confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales;

5. *Prend acte* de l'évolution récente de l'activité qu'elle mène face aux défis nouveaux et à l'actualité qui préoccupent la communauté internationale dans son ensemble, et souligne qu'elle doit continuer de jouer activement ce rôle et réagir efficacement à ces défis et événements;

6. *Se félicite* qu'à sa soixante-sixième session, son président ait décidé de faire du règlement pacifique des différends une question prioritaire et ait choisi comme thème du débat général le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques;

7. *Se félicite* de l'organisation de débats thématiques portant sur des questions d'actualité cruciales pour la communauté internationale et du fait qu'ils soient interactifs et ouverts à tous, et invite son président à poursuivre cette pratique et à tenir avec les États Membres des consultations concernant les documents axés sur les résultats qui pourraient éventuellement être élaborés à l'issue de tels débats;

8. *Considère* qu'il est important et utile qu'elle poursuive ses échanges avec les instances et organisations internationales ou régionales traitant des questions mondiales qui intéressent la communauté internationale, dans la perspective de la revitalisation de ses travaux;

9. *Se félicite* que le Secrétaire général continue de la tenir régulièrement informée, à l'occasion de réunions informelles, de ses priorités, de ses voyages et de ses activités les plus récentes, y compris sa participation à des réunions et manifestations internationales organisées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et l'engage à continuer de le faire;

10. *Souligne* qu'il importe de renforcer la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre les principaux organes, et se félicite qu'à sa soixante-sixième session, son président ait régulièrement rencontré le Secrétaire général et les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que les présidents des organes subsidiaires, et ait régulièrement informé les États Membres de l'issue de ces réunions, et souhaite que cette pratique soit maintenue;

11. *Se félicite* des améliorations apportées à la qualité des rapports annuels que lui présente le Conseil de sécurité, engage le Conseil à en apporter d'autres selon qu'il conviendra, et note que le Président du Conseil tient des réunions informelles avec tous les États Membres avant l'établissement du rapport;

12. *Note* que selon l'Article 15 et le paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte, le Conseil de sécurité lui présente, pour examen, des rapports annuels et, si nécessaire, des rapports spéciaux;

13. *Constate* que la non-application de certaines de ses résolutions, notamment celles qui ont été adoptées par consensus, risque de réduire son rôle et son autorité, et souligne le rôle et la responsabilité importants qui incombent aux États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre de ces résolutions;

14. *Exhorte* le Secrétariat à continuer de s'employer à faire connaître ses travaux, réaffirme le paragraphe 15 de sa résolution 60/286 et décide que les annonces relatives aux activités des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies paraîtront dans le Journal des Nations Unies dans l'ordre où ces organes apparaissent à l'Article 7 de la Charte des Nations Unies;

15. *Exhorte également* le Secrétariat à envoyer les lettres et notifications officielles importantes par télécopie à l'ensemble des missions permanentes, en plus de les leur communiquer par courrier électronique comme il le fait actuellement;

Méthodes de travail

16. *Constate* avec satisfaction que les présidents des grandes commissions ont informé le Groupe de travail spécial de la teneur des débats relatifs aux méthodes de travail qu'avait tenus leur commission à la soixante-sixième session;

17. *Se félicite* que son président ait organisé à la soixante-sixième session une séance de réflexion consacrée aux méthodes de travail de la Cinquième Commission;

18. *Prie* la plénière et les grandes commissions de continuer à la soixante-septième session, après avoir consulté les États Membres, d'envisager de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans et de regrouper ou d'éliminer certains points de l'ordre du jour et de faire des propositions à ce sujet en tenant compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail spécial, et notamment d'envisager d'adopter une clause d'extinction avec le consentement explicite de l'État ou des États auteurs du texte;

19. *Engage* toutes les grandes commissions à continuer d'examiner leurs méthodes de travail à la soixante-septième session, et invite leurs présidents à communiquer au Groupe de travail spécial, à cette session, toute information pertinente concernant les débats tenus sur ce point;

20. *Note avec satisfaction* que les réunions de haut niveau tenues à l'Organisation des Nations Unies font mieux connaître des questions très importantes, tout en n'oubliant pas la nécessité de faciliter la pleine participation de tous les États Membres et de préserver l'intégrité du débat général qui se tient en septembre, et invite le Secrétaire général, son président et les présidents des grandes commissions à améliorer, en consultation avec les États Membres, la coordination des dates des réunions de haut niveau afin d'en optimiser le nombre et la répartition;

21. *Engage* les États Membres, les organes de l'Organisation et le Secrétariat à se consulter sur le regroupement des documents, afin d'éviter que certaines tâches soient effectuées en double, et à s'efforcer, en faisant preuve de la plus grande discipline possible, de veiller à ce que les résolutions, rapports et autres documents qu'ils établissent soient concis, notamment en renvoyant aux documents antérieurs

plutôt que d'en reproduire la teneur, et de s'en tenir aux principaux thèmes, et leur demande de respecter les dates limites de soumission des documents afin que ceux-ci puissent être traités dans les temps, avant d'être soumis à l'examen des organes intergouvernementaux;

22. *Rappelle* sa résolution 66/81 du 9 décembre 2011, dans laquelle elle a noté que le Département de l'information s'efforçait de poursuivre la diffusion de ses travaux et de ses décisions et l'a prié de continuer à renforcer ses relations de travail avec le Bureau de son président et souligne qu'il importe de faire encore mieux connaître ses travaux et ses décisions du grand public et des médias moyennant leur publication et leur diffusion rapides dans toutes les langues officielles;

23. *Engage* les États Membres à tirer pleinement parti des services en ligne que le Secrétariat propose afin d'améliorer la qualité et la distribution des documents, ces services étant de nature à rendre les activités de l'Organisation plus économiques et plus écologiques;

24. *Décide* que le Groupe de travail spécial continuera d'examiner les moyens de rendre les scrutins plus rapides, plus efficaces et plus sûrs, en insistant de nouveau sur la nécessité d'en garantir la crédibilité, la fiabilité et la confidentialité et demande au Secrétariat de l'informer de toute nouvelle avancée technologique en la matière, étant entendu qu'elle se prononcera en séance plénière sur l'adoption de tout nouveau système de vote;

Sélection et nomination du Secrétaire général et d'autres chefs de secrétariat

25. *Réaffirme* qu'elle est déterminée à continuer d'examiner, dans le cadre du Groupe de travail spécial et conformément aux dispositions de l'Article 97 de la Charte, la revitalisation de son rôle dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, et demande que toutes les résolutions pertinentes soient intégralement appliquées, y compris les résolutions 11 (I), 51/241, 60/286, en particulier les paragraphes 17 à 22 de son annexe, et 64/301;

26. *Constata* que la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général diffère de celle qui est appliquée pour les autres chefs de secrétariat du système des Nations Unies, compte tenu du rôle que l'Article 97 de la Charte confère au Conseil de sécurité, et réaffirme que la sélection du Secrétaire général doit être transparente et que tous les États Membres doivent y participer;

27. *Prend note* de la recommandation figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la sélection et les conditions d'emploi des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, qui propose que l'Assemblée générale organise des auditions ou des réunions avec les candidats au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

Renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale

28. *Accueille avec satisfaction* les vues exposées par son président et le Bureau du Président de l'Assemblée générale au Groupe de travail spécial au sujet du renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de son président et des relations qu'il entretient avec le Secrétariat;

29. *Se félicite* que son président ait informé périodiquement les États Membres, à la soixante-sixième session, de ses activités récentes, y compris ses voyages officiels, et souhaite que cette pratique se poursuive;

30. *Se félicite également* des mesures déjà prises pour renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau de son président;

31. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, des propositions concernant une révision du budget alloué au Bureau de son président qui soit conforme aux procédures existantes;

32. *Note* que les activités de son président se sont sensiblement développées ces dernières années, rappelle les dispositions de ses résolutions antérieures relatives à l'appui qui doit être apporté au Bureau de son président, déclare qu'elle continue de s'intéresser aux moyens qui permettraient d'apporter un appui accru à ce bureau conformément aux procédures existantes, en particulier à l'article 153 de son règlement intérieur, et, à ce propos, attend avec intérêt les propositions que le Secrétaire général doit lui soumettre en application du paragraphe 32 de la résolution 66/246;

33. *Souligne* l'importance des contributions que les États Membres versent au Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale, note à ce propos qu'aucune contribution n'a été versée à sa soixante-sixième session et invite les États Membres à envisager d'en verser;

34. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur les fonds et le personnel alloués au Bureau de son président, en abordant notamment tout aspect technique, logistique, protocolaire ou financier;

35. *Note* les préoccupations suscitées par les dispositions protocolaires prises en ce qui concerne son président et prie le Secrétaire général de continuer à s'employer, dans les limites des ressources convenues, à faire en sorte que le Président dispose des services de protocole et de sécurité nécessaires et des bureaux dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions dans des conditions qui reflètent le niveau et le prestige de sa charge;

36. *Souligne* qu'il faut que, dans les limites des ressources convenues, le Bureau de son président dispose au Secrétariat de personnel spécialement chargé de coordonner la transition d'un président à l'autre, de gérer les relations entre le Président et le Secrétaire général et de préserver la mémoire institutionnelle, et prie chaque président sortant d'informer son successeur des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales.